

<u>Compte Rendu</u> <u>Assemblée Générale Extraordinaire 2023</u>

Mesdames et Messieurs, Chers Adhérents,

chaque année vous êtes de plus en plus nombreux, merci à toutes et à tous d'avoir répondu à notre invitation. Cela prouve l'intérêt que vous portez à votre CIL et nous encourage à continuer notre action mis au service de notre grand Secteur Intercommunal Toulonnais, Valettois et Revestois.

Merci d'apporter votre soutien aux Bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour faire vivre et améliorer notre quartier prenez le temps « d'Adhérer » au CIL.

C'est donc avec la plus grande conviction que nous défendrons Notre quartier.

Déroulée de notre AGE

- **PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2023**
- DEMANDES DE TRAVAUX 2023 A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PUBLIQUE AVEC LES ELUS
- **MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION** Exposé par le Président du CIL.
- **BILAN FINANCIER, COMPTE DE RESULTAT**
- **VOTES DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.**

Je déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire 2023 ouverte.

Début : 17H30

RAPPORT MORAL 2023

Présenté par le Président du CIL.

- Le dialogue, la participation, les moyens de communication
- Les travaux effectués depuis l'AGE de 2022,
- Les constats des Habitants.
- Demandes de travaux prioritaires

♣ DEMANDES DE TRAVAUX 2023

Ce soir, lors de la « Rencontre Publique » avec les Elus, seront abordés les points suivants :

I. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières :

- Les Riverains de la D46 « Route des Favières » ne sont pas entendus par les Autorités Locales. Un constat a été fait lors de l'AG de 2022 et un courrier a été adressé auprès de la Municipalité Toulonnaise. A ce jour, aucune proposition ni solution à ce problème récurrent n'ont été trouvées. Les Riverains de la Route des Favières sont toujours excédés par :
 - Les vitesses excessives des véhicules.
 - Le non-respect des interdictions de doubler.
 - Les nuisances sonores diurnes et nocturnes dues en grande partie par les deux roues.
 - Les acrobaties en « roues-arrière » des motos trials.

Demande:

• Contrôle de la vitesse et des incivilités routières par les Forces de Police.

II. Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas de Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022, sur site, aucun accord n'a été trouvé entre les deux antennes métropolitaines Toulonnaise et Valettoise concernant :

- La remise en état du réseau pluvial.
- La mise en place d'un nouveau candélabre au carrefour « Soldani ».
- Le curage et l'entretien du Gaudissart.

Demandes:

- Le nettoyage des abords du chemin inter-communal de Gaudissart.
- Le curage des fossés et de l'écoulement des Eaux Pluviales.
- Entretien de la rivière « Le Gaudissard »
- La mise en place d'un candélabre au carrefour « Soldani ».

Question:

• Qu'en est-il du projet de réalisation d'un réseau d'assainissement pour ces Quartiers ?

III. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes :

- La vitesse excessive, le non-respect des interdictions de doubler, les flux croissants de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement les trottinettes augmentent l'insécurité routière sur la Départementale 46.
- Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2023 est en constante augmentation, aujourd'hui l'aménagement de l'A57 jusqu'en 2025 et dans un futur proche la « mesure Crit'Air ».
- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 AG 06/2019 AG 09/2022) devient incontournable :

Demandes:

- Elargissement de la voie.
- Création de pistes cyclables.
- Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question:

Quand sera programmé l'aménagement routier de la D46 « Route de Dardennes » ?

IV. <u>Dégradation du revêtement de la Route de Tourris au niveau du N° 2231</u>:

- Constat a été fait, depuis plusieurs mois, qu'une partie du bitume de la route de Tourris, se dégrade de plus en plus. Les dégâts sont situés au milieu de la chaussée et à proximité du dernier arrêt bus « Ancien Chemin de Tourris » face à l'habitation sis au N° 2231.
 - Les camions descendant de la carrière font des écarts pour l'éviter. Une rencontre avec un véhicule montant se solderai par un accident grave.... (Sécurité Routière).
 - Les travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022, sous la direction de la SOMECA.

Demande:

- Remise en état de la chaussée.
- Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § V, VI et VII.

V. <u>Dégradation de la chaussée « Route de Tourris au niveau du N° 2090 :</u>

 Suite aux travaux de remise en état du revêtement de la Route de Tourris, le bitume mis en surépaisseur canalise l'eau de pluie dans le chemin privée du N° 2090 Route de Tourris, entrainant une dégradation des bas-côtés et de la mise à jour de la canalisation d'eau potable.

Demandes:

- Elimination de ces écoulements sur la voie privée du N° 2090.
- Canalisation des écoulements vers le caniveau des Eaux Pluviales.
- ♣ Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, VI, et VII.

VI. Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

 La canalisation des Eaux Pluviales est à revoir car elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris au niveau du N° 1974 et au bas du N° 1977.

Demandes:

- Réaménagement du caniveau d'écoulement des EP sur la Route de Tourris du N° 2090 au N° 1974 et du passage sous-terrain.
- L'agrandissement et le cheminement des EP dans la propriété privée au niveau du N°1977.
- Le raccordement au collecteur existant des Frères de Plymouth sur le Chemin du N° 1977.
- Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, V et VII.

VII. Sécurité des piétons « Route de Tourris » :

La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232.
 (Évoquée en AG 06/2019 et 09/2022).

Demande:

- Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux avec une bordure canalisant les eaux pluviales.
- Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, V et VI.

VIII. Rond-point du « Cimetière de Tourris » :

 Ce rond-point est fortement dégradé, les bordures des ilots directionnels sont détruites par les véhicules de fort tonnage. Certains véhicules prennent le rond-point en sens inverse. Une végétation abondante et non taillée empiète sur la chaussée.

Demandes:

- Remise en état de la chaussée.
- Revoir la conception des terre-pleins du rond-point afin d'empêcher les véhicules de contourner et de détériorer les séparateurs de voies.
- Tailler la végétation des bas-côtés.
- Réaménager la pastille centrale.

IX. Goudronnage du Chemin de La Vieille Valette :

Le revêtement bitumeux du Chemin communal de la Vieille Valette nécessite sa remise en état :

- Du Rond-point du cimetière de Tourris jusqu'à la Maison Familiale de La Chaberte.
- Remise en état du bitume des voies « communales » desservies par ce chemin.

Demandes:

- Réfection du bitume du Chemin de La Vieille valette et des portions de voies communales attenantes audit chemin.
- Remise en état du chemin communal au niveau de l'accès des Résidents au N°130.

X. Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation au niveau du 1-7 Route du Fort Coudon :

- Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités.
 Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritus en tous genres sont toujours déposés.
- Au rond-point, la plateforme qui supporte le container des ordures ménagères et des tris sélectifs est en très mauvais état.

Demandes:

- Réaménagement de l'emplacement des Tris Sélectifs et du container d'Ordures Ménagères.
- Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs.

XI. Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « Cimetière de Tourris » :

 Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert. Certains riverains font preuve « d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent le trottoir, malgré la proximité de la déchetterie Métropolitaine.

Demandes:

- Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris.
- Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG06/2019-AG09/2022 et lors de l'opération de Cadre de Vie de 2019).

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Suite à la fermeture du « Bar des Chênes », le siège social et l'adresse postale officielle du Comité d'Intérêt Local des Favières et Lieux-Dits Environnants (C.I.L. Intercommunal Toulon-La Valette-Le Revest) est devenue obsolète.

Afin de facilité tout changement du siège social et de son adresse postale sans avoir à provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration a décidé et a voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du dimanche 12 Septembre 2023 (Cf, à l'article 4 des statuts actuels du CIL) que :

- Le siège social et l'adresse postale du CIL des Favières sera celle du « Président en exercice ».
- La modification de deux Articles des statuts du CIL des Favières :
 - o Article 4 Siège Social (lecture du nouvel article par le Président)
 - o Article 9 Conseil d'Administration-Bureau (lecture du nouvel article par le Président)

Ces modifications sont soumises au vote des Adhérents lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Nouvelle adresse du siège social du CIL des Favières :

M. Robert GAVIN 1652 Route de Tourris Quartier La Chaberte 83160 La Valette-Du-Var

- Les nouveaux statuts mis à jour, seront transmis en Préfecture et aux Adhérents de l'Association.
- Les coordonnées postales du nouveau siège social du CIL seront transmises en Préfecture, aux Autorités ayant-droit ainsi qu'aux Adhérents de l'Association.
- Le site web de notre C.I.L. sera mis à jour par le Webmaster.

♣ BILAN FINANCIER, COMPTE DE RESULTAT

La parole est à notre Trésorier, Monsieur Charles SIMON pour vous donner les comptes de résultats et le bilan financer du C.I.L.

COMPTE RENDU FINANCIER

COMITE D'INTERET LOCAL INTERCOMMUNAL des FAVIERES & LIEUX DITS ENVIRONNANTS

COMPTE DES RESULTATS au Jeudi 12 Octobre 2023

PRODUITS				
TRESORERIE au : Samedi 31/12/2022	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES		
ACTIFS:	828,77 €	165,00 €		
A) Total Trésorerie :	993,77 €			

PRODUITS Année 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
74 - Subvention	500	0
756 - Cotisations diverses: - Adhérents - Repas	430	170
771 - Opérations de gestion: - Transferts Compte à Compte	0	0
RESSOURCES:	930,00 €	170
B) Total Produits :	1 100,00 €	

CHARGES			
CHARGES Année 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES	
606 - Achats : - matériels: informatique, de bureau	0,00€	0,00€	
607 - Achats Marchandises Diverses (pour festivités)	282,32 €		
616 - Primes d'assurance – Responsabilité civile	90,44 €	0,00€	
625 - Frais de manifestations : Mission - Reception - Déplacement	0,00€	0,00€	
626 - Frais : Téléphone – Timbres - Site Web	53,84 €	0,00€	
627 - Service bancaire : Tenue de compte bancaire	59,22€	0,00€	
671 - Charges financières: - Transferts Compte à Compte - Dons	0,00€	300,00 €	
CHARGES:	485,82 €	300,00€	
C) Total charges:	785,82 €		

TRESORERIE au : Jeudi 12 Octobre 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS :A + B – C :	1 272,95 €	35,00 €
TOTAL ACTIFS :	1 307,95 €	

Lu & approuvé à la valette du Var, le Jeudi 12 Octobre 2023

Le Président Mr. GAVIN Robert Le Trésorier Mr. SIMON Charles

VOTES DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.

Approbation des nouveaux statuts du CIL des Favières

Passons au vote des nouveaux statuts :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Election et réélection des membres du Conseil d'Administration :

• Une Adhérente propose sa candidature au Conseil d'Administration du CIL des Favières : Mme Hélène BOUCHET, résidente du quartier de La Chaberte au N° 2206 Route de Tourris.

Passons au vote du nouveau membre du Conseil d'Administration :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

- Le Tier des Membres du Conseil d'Administration sont démissionnaires (Cf aux statuts Article 9) : Mr. Noël BOLLONI, Mr. Pascal BOURREE, Mme Catherine CHAMP et Mr. Patrick FERAUD.
 - o Mr BOLLONI Noël ne se représente plus à sa réélection et quitte ses fonctions au sein du CA.
 - o Les trois autres Membres du CA se présentent à leur réélection.

Passons au vote des membres du Conseil d'Administration :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Approbation du Bilan Financier, Compte de résultat

Le trésorier vous a présenté le bilan financier et les comptes de résultat en date du 12 octobre 2023 Passons au <u>vote</u>

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Approbation du rapport moral, des travaux de l'exercice écoulé et du montant de la cotisation :

La cotisation d'adhésion au C.I.L. est fixée à 5 €, éligible annuellement.

Passons au vote du rapport moral, des travaux écoulés et de la cotisation d'adhésion au C.I.L:

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Un grand merci pour votre écoute, passons maintenant à la Réunion Publique avec les Elus.

Je déclare l'AGE clôturée.

Fin: 18h00

Fait à la Valette du Var le : jeudi 12 Octobre 2023

Robert GAVIN Président du C.I.L. Anne MARTINI Secrétaire du C.I.L.